



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit septembre deux mille vingt à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CORDILLOT.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

**PRESENTS (18)** : Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, STETTLER, ARNOULD, VAHER, TERRINHA, TURHAN, GAUTROIS, LEGRON, ARAULT, FARHAOUI, BINON, AGACHE, BERRY, LOMBARDO.

**ABSENTS EXCUSES (1)** : Mme BRODE (Pouvoir à Mr BERRY).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme VAHER

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Madame VAHER se porte candidate. Monsieur le Maire propose Mme VAHER à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Mme VAHER est secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JUILLET 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires. Il n'y a aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUILLET 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires. Monsieur AGACHE souhaite préciser que Madame BRODE avait bien déposé un pouvoir en Mairie pour le conseil du 28 Juillet 2020. Monsieur le Maire prend acte. Pas d'autre remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 01 : LOCATION 2<sup>ème</sup> LOCAL MÉDICAL 2 PLACE ÉMILE LOUBET – FIXATION DU LOYER.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de louer au profit de Madame CHRETIEN, Orthoptiste, le 2<sup>ème</sup> box du local médical sis 2 Place Emile Loubet pour une durée de 9 ans.

Décide que le loyer sera de 413 €/mois à compter de son installation au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Décide que le montant du dépôt de garantie sera de deux mois de loyer soit 826 €.

(Il conviendra que Madame CHRETIEN s'entende avec Monsieur COHEN, médecin généraliste quant à la répartition des charges communes (Electricité, eau, téléphone ...)

Autorise Monsieur le Maire à faire établir le bail auprès du notaire de son choix, d'engager toute mesure nécessaire à cette installation et procéder à toute signature nécessaire à ce dossier.

VOTE : 15 Pour et 4 Abstentions (Mr AGACHE, Mr BERRY + 1 pouvoir, Mme LOMBARDO)

Le point suivant concerne Madame TERRINHA, celle-ci quitte la salle.

18 h 20, le Conseil Municipal se compose donc de la façon suivante :

**PRESENTS (17)** : Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, STETTLER, ARNOULD, VAHER, TURHAN, GAUTROIS, LEGRON, ARAULT, FARHAOUI, BINON, AGACHE, BERRY, LOMBARDO.

**ABSENTS EXCUSES (1)** : Mme BRODE (Pouvoir à Mr BERRY).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme VAHER

-----

**DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 02 : RÉSILIATION BAIL 5 PLACE DU 19 MARS 1962**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la résiliation du bail du 5 Place du 19 Mars 1962 à compter du 4 octobre 2020 et accepte un préavis de 1 mois.

Dit que les loyers et charges correspondants sont dus pour la période de préavis.

Autorise le remboursement du dépôt de garantie en fonction de l'état des lieux de sortie.

Charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Retour de Madame TERRINHA. Le Conseil Municipal est de nouveau composé de 18 membres présents et 1 absent excusé ayant donné pouvoir comme à l'ouverture de la séance.

-----

**DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 03 : PARCELLE D N°670 – LE CRUJON – BIEN SANS MAÎTRE - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL.**

Monsieur le Maire,

Rappelle que le dossier d'acquisition de la parcelle D n° 670 « Le Crujon » pour l'installation d'un dispositif de défense contre l'incendie, Rue des Caves est toujours en cours et doit être finalisé pour l'acquisition de la partie en indivision.

Que par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019, il a été initié une procédure d'appréhension des droits indivis résiduels dont les propriétaires sont inconnus, au titre de biens vacants et sans maître relative à cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'incorporer la totalité des droits indivis résiduels dans la parcelle D n° 670, sise lieudit «Le Crujon », d'une superficie de 302 m<sup>2</sup>, dans le domaine privé communal.

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal de cette parcelle.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Pour à l'unanimité.

-----

**DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 04 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - COMPLÉMENT.**

Monsieur le Maire,

Expose que par délibération du 23 juillet 2020, 11 personnes ont été proposées pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Or, selon les directives de la direction générale des finances publiques, 24 membres devaient être présentés. De ce fait, il convient de compléter la liste par 14 membres supplémentaires, le Maire étant président d'office.

Propose de compléter la liste des membres pouvant faire partie de la Commission des Impôts Directs comme suit : Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

**Commission des Impôts** : seront proposés en plus de Mmes et Mrs, KABAT, LOMBARDO, GAUTROIS, PARIS, AGACHE, VAHER, LORGE, BINON, LEGRON et BERRY (délibération du 23 juillet 2020)

Mme et Mrs ARNOULD Catherine, MOISON Mickaël, LOMBARDO Daniel, PICQ Alain, GEORGES Stéphane, LALLIAT André.

N'ayant pas plus de candidats à présenter à cette commission, le Conseil Municipal laisse le soin à la direction générale des finances publiques de nommer des contribuables pouvant siéger à cette commission selon les critères qui lui sont propres.

VOTE : Pour à l'unanimité

## DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 05 : DÉSIGNATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS CONSULTATIFS

### **COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :**

**Titulaires :** Mme ARNOULD Catherine, Mr GAUTROIS Philippe, Mr LEGRON Luc, Mr AGACHE Joseph, Mme LOMBARDO Christelle.

**Suppléants :** Mr BINON Emmanuel-Joanny, Mr ARAULT Romaric, Mme TERRINHA Alexandra, Mme TURHAN Mumevver, Mr BERRY Francis.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Mr PARIS Denis, Mr AGACHE Joseph, Mme LOMBARDO Christelle.

### **DÉLÉGUÉ DÉFENSE :** Mr PARIS Denis

### **DÉLÉGUÉ UNA SENS (Asso. Aides Ménagères) :** Mme STETTLER Morgane

### **DÉLÉGUÉ « Habiter Mieux » :** Mme STETTLER Morgane

### **DÉLÉGUÉ « Relais Hirondelle » :** Mme LORGE Céline

### **RÉFÉRENT SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :** Mr PARIS Denis

VOTE : Pour à l'unanimité.

### **Pour information :**

Monsieur le Maire, présente le dossier des comités consultatifs pour la désignation des membres extérieurs qui n'a pas besoin de vote du Conseil Municipal. Il ne s'agit que d'une information. Précise qu'il avait été décidé qu'un tirage au sort serait effectué en cas de surcroît de candidatures. Un seul comité est concerné et une seule personne est en surplus. Monsieur le Maire indique que l'ensemble des candidats seront retenus.

**COMITE DES TRAVAUX (9) :** Mr GEORGES Stéphane, Mr LOMBARDO Daniel, Mr LALLIAT André, Mr DIAGNE Elhadji, Mr CARRE Bernard, Mr REGNIER Vincent, Mr JOIGNEAUX Dominique, REGO Joao et Mr MIKIK Dejan.

**COMITE COMMUNICATION (6) :** Mme FAYE Koumba, Mr GUINOT Rafaël, Mr MOISON Mickaël, Mme MAINGAINT Danielle, Mme VASSEAU Gwennoline et Mme SUNAR Muslime.

**COMITE ASSOCIATIONS, FETES ET CEREMONIES (5) :** Mr GEORGES Stéphane, Mme GERVAISE Thérèse, Mr CHAUMERGER Christian, Mme ARAULT Régine et Mme HENRY Sylvie.

**COMMISSION EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE (8) :** Mr MOISON Mickaël, Mme MOISON Géraldine, Mr JOIGNEAUX Dominique, Mme SUNAR Muslime, Mme HADDADI Stéphanie, Mr DIAGNE Elhadji, Mr CHAUMERGER Christian et Mme MAINGAINT Danielle.

**CCAS (4) :** Mme GAUTHE Marie Jeanne (adhérente club des aînés) Mme GERVAISE Thérèse, Mme PIART Véronique et Mme HENRY Sylvie.

Monsieur le Maire précise que tous les membres extérieurs de l'ancien C.C.A.S ont été contactés pour savoir s'ils souhaitaient continuer. Une seule personne a répondu favorablement. Il indique également que les comités et commissions étant complets ils peuvent désormais siéger.

## DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 06 : CNAS - DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Madame STETTLER, membre du Conseil Municipal, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la commune au sein du CNAS.

Maintient Madame BERTRAND Dominique, DRH, déléguée agent pour représenter les adhérents membres du personnel communal au sein du CNAS ET correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS.

Dit que la cotisation annuelle de la commune sera issue du calcul décidé lors de l'adhésion.

VOTE : Pour à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 07 : DÉLÉGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – PRÉCISION POUR LES POINTS N°15 ET N°21.

Monsieur le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal, suite aux observations de la Préfecture, que la délibération du 23 juillet dernier n° 2020 23JUIL 07 est incomplète pour les points n° 15 et n° 21 et qu'il convient d'en préciser les termes.

Propose de préciser :

**Point n°15** : Exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et la délégation de ces droits de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien en application de l'article L 213-3 du code précité, dans les conditions fixées par le conseil municipal à savoir pour des opérations d'un montant inférieur à 50 000 €.

**Point n°21** : d'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme pour un montant inférieur à 50 000 €.

Monsieur le Maire précise que le plafond a été fixé assez bas car il serait judicieux que sur des montants plus conséquents le conseil municipal puisse en débattre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte les précisions apportées aux points n°15 et n° 21 ci-dessus.

VOTE : Pour à l'unanimité.

-----

## DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 08 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.

Monsieur le Maire,

Présente la liste des créances qui n'ont pas pu être recouvrées, envoyée par la Trésorerie.

Elle s'élève à 205,26 €. Précise que les créanciers de cette liste ont été contacté et qu'un paiement de 28€ a été versé directement à la trésorerie de Sens.

Demande d'accepter cette admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'admission en non-valeur de 205,26 €.

VOTE : Pour à l'unanimité.

-----

## DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 09 : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES.

Monsieur le Maire rappelle qu'une provision de 4 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2020 (séance du 23 juillet 2020).

Le Conseil Municipal, ATTRIBUE, pour l'année 2020, les subventions suivantes :

Attribue les subventions sus mentionnées.

### SUBVENTIONS 2020

#### Art. 65748

#### Associations Martinotes

- Amicale des Aînés	250,00
- Base Nautique des Martinots	250,00
- Bibliothèque Colette	450,00
- Cochonnet Martinot	300,00
- Gymnastique Volontaire	200,00
- La Clef des Chants	200,00
- Saint Martin Archers Club (SMAC)	350,00
- Coopérative scolaire Jules Ferry	220,00
- Coopérative scolaire Louise Michel	100,00

#### Autres

- Ecole Primaire « Calmette »	40,00
- Association interconsulaire de formation	80,00
- Judo Club de St Clément (4 Martinots)	50,00
- Epicerie MAGALI	120,00
- UNREF Bourgogne Ste Colombe Formation	40,00
- Maison Familiale de Gron (1 Martinot)	40,00
- Conservatoire de Musique et de Danse de SENS	160,00
	=====
	2 850,00

Associations Martinotes n'ayant pas déposé de demande de subvention :

Amicale du Personnel Martinot, Amicale des Chasseurs, Cyclotouristes Martinots, Fais décoller mon école, Olympique Martinot, La Chaîne de l'Espoir, Les Fourmis Martinotes, Saint-Martin Loisirs 89, Feel Good, Odysée en scène.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 10 : DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DU LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES ET AUTRES CÉRÉMONIES D'ÉTAT-CIVIL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dit que les célébrations de mariage et autres cérémonies d'Etat civil ainsi que le déplacement des registres se feront à la salle polyvalente le temps que la situation sanitaire et les contraintes liées à la COVID 19 soient levées dans la limite de 40 personnes suite à l'autorisation de Monsieur le Procureur de la République.

Une attention particulière sera observée quant au déplacement et à la protection des registres.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 11 : VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL DOMANYS – 13 RUE DES CELLIERS.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la vente du logement situé 13 Rue des Celliers cadastré section ZD n°398 au prix de 96 350 € et prend acte qu'une division de propriété sera réalisée.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2020 18SEPT 12 : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE (RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la mise à jour du règlement de la Maison de l'Enfance (restauration scolaire et garderie-centre de loisirs).

VOTE : Pour à l'unanimité.

**INFORMATIONS DU MAIRE :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal des décisions du Maire n° 7/2020, 8/2020, 9/2020, 10/2020 et 11/2020 se rapportant respectivement à :

- Un don de 1000 € effectué par l'Association « Les Fourmis Martinotes » pour l'achat de masque pour la commune,
- L'avenant au contrat API pour la fourniture des repas du restaurant scolaire,
- Les assurances des nouveaux véhicules KANGOO (589.28€/an 215.07€/ année en cours) et MASTER (1.164.32€/an 427.13€/ année en cours).
- La prise en charge des obsèques d'un administré dans l'urgence en attente de recherche d'héritiers, qu'il a prise dans le cadre de ses délégations permanentes de signature.

La séance est levée à 20 h 30.



La secrétaire de séance,

Amandine VAHER

